



**Annonce publique de la FCMNB
Fermeture des sentiers de motoneige au NB
Le 22 mars 2020**



Étant donné les événements reliés au Covid-19 et d'autant plus que la province du Nouveau-Brunswick a déclaré un État d'urgence, la FCMNB ferme tous les sentiers de motoneige au Nouveau-Brunswick.

La fermeture entre en vigueur dès dimanche soir, le 22 mars, à minuit et jusqu'à nouvel ordre.

Tous les clubs membres de la FCMNB doivent cesser toutes leurs activités de surfacage des sentiers à compter de dimanche soir, le 22 mars, à minuit. Tous les transpondeurs SIG des clubs seront également éteints à compter de cette heure-là.

La carte interactive de la FCMNB sera également éteinte à minuit, dimanche le 22 mars de sorte à réaffirmer et refléter la fermeture de tous les sentiers de la FCMNB.

Tous les autres types de véhicules sont également interdits sur les sentiers de la FCMNB en ce moment.